

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er août 2017

CONFIANCE DANS LA VIE POLITIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 122)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL50

présenté par

M. Larrivé

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a aucun motif d'intérêt général qui justifie de mettre fin à la pratique de la "réserve parlementaire".